



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18/06/2024

<b>Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15</b>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 18 juin, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 11 juin 2024, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.</p> <p><b>Présents :</b></p> <p>Gérard Dèque, Gaël Marandin, Florence Collino, Nicolas Métivier, Sandrine Boillot, Bénédicte Lavier, Laurent Poncet, Hervé LACROIX, Lucie Rousselet-Jurcevic, Marlène Benoit (arrivée à 20h36), Alicia Berthier-Derose,</p> <p><b>Excusés :</b> Samuel Péridy, Thierry Rolland, Francis Meuterlos, Estelle Remacle.</p> <p><b>Absent :</b></p> <p><b>Pouvoirs :</b> Samuel Péridy à Lucie Rousselet-Jurcevic, Francis Meuterlos à Gérard Dèque, Estelle Remacle à Gaël Marandin, Thierry Rolland à Florence Collino.</p> <p><b>Secrétaire :</b> Alicia Berthier-Derose</p>
<b>Nombre de membres en exercice : 15</b>	
<b>Nombre de Conseillers Présents : 11</b>	
<b>Nombre de Conseillers représentés : 4</b>	
<b>Début de séance : 20h30</b>	
<b>Fin de séance : 20h50</b>	

### MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT / CREATION D'UN CIMETIERE

CONVOCAION  
LE 11 06 2024

AFFICHAGE LE

27 JUIN 2024

M. le Maire présente la mise à jour du plan de financement du projet de création d'un cimetière tenant compte de :

- la commande de 20 caveaux supplémentaires pour équiper le site en une seule fois et non en 2 tranches comme initialement prévu, pour ne pas risquer d'abîmer les premiers aménagements en réalisant la 2ème tranche.

- la suppression du mur en gabions, déconseillé par les services de l'État

Ces modifications se traduisent par une plus value de 42 579,87 € HT.

Ce dossier a été présenté en commission finances le jeudi 13/06/2024 et M. le Maire propose de valider ces modifications et d'inscrire les sommes nécessaires au budget 2024 par la modification budgétaire suivante :

ARTICLE 231 Immobilisations corporelles en cours : - 51 100 €

ARTICLE 2116 cimetière : + 51 100 €

*Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :*

- *approuve le plan de financement mis à jour pour le projet de cimetière*
- *autorise la modification budgétaire induite*
- *autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DÈQUE

